

**COMMUNE DE  
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660  
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2024**

Délibération n° 2024-07-96

Date de la convocation : 13 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 20

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de procurations : 4

**Votes** : 20

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Le vingt décembre deux-mil-vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

**Membres présents :**

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, ROCHETIN Pascale, TEYSSIER Michel, MANDON Geneviève, CHAVANA Jean-Luc, MERLE Evelyne, LESCANNE Etienne, SANTIAGO François, LARGERON Olivier, FAURE Pascal, BASTY Jean-Pierre, LAROIX Laurence, CROZET Hélène, RAYMOND Jonathan, MASSARDIER Alexandre.

**Procurations :**

THOUMY Denis procuration à CHAVANA Jean-Luc

EBOLI Laure procuration à MANDON Geneviève

BESSON Hélène procuration à SANTIAGO François

ORIOU Jessica procuration à CROZET Hélène

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20241220-2024-07-96-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2024

**Absents excusés :**

**Secrétaire :**

TEYSSIER Michel

---

**OBJET : SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES 2025**

Monsieur le maire donne connaissance au conseil municipal du dispositif départemental d'accompagnement en faveur des communes.

Il propose à l'assemblée de solliciter l'aide financière du département de la Loire en vue de la réalisation des projets suivants qui pourront être réalisés au cours de l'année 2025 :

***Enveloppe de solidarité :***

- Remplacement des buts de basket au gymnase

***Amende de police :***

- Déploiement de caméras de vidéoprotection dans le village

***Appel à partenariat eau et milieux aquatiques :***

- Mise en conformité des réseaux d'assainissement afin de réduire leur impact : Réduction des eaux claires parasites permanentes - Phase 4

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE ces projets ;
- DECIDE de solliciter l'aide du département de la Loire au titre des subventions 2025.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIE CONFORME.

A SAINT-GENEST-MALIFAUX, le 20 décembre 2024.

Le Maire  
Vincent DUCREUX

